N°12 - SEPTEMBRE **2022**

OPALIM
ORGANISATION
DES PRODUCTEURS
ASSOCIÉS DU LIMOUSIN

CONTACT ELEVAGE

LE JOURNAL DES ADHÉRENTS

opalim

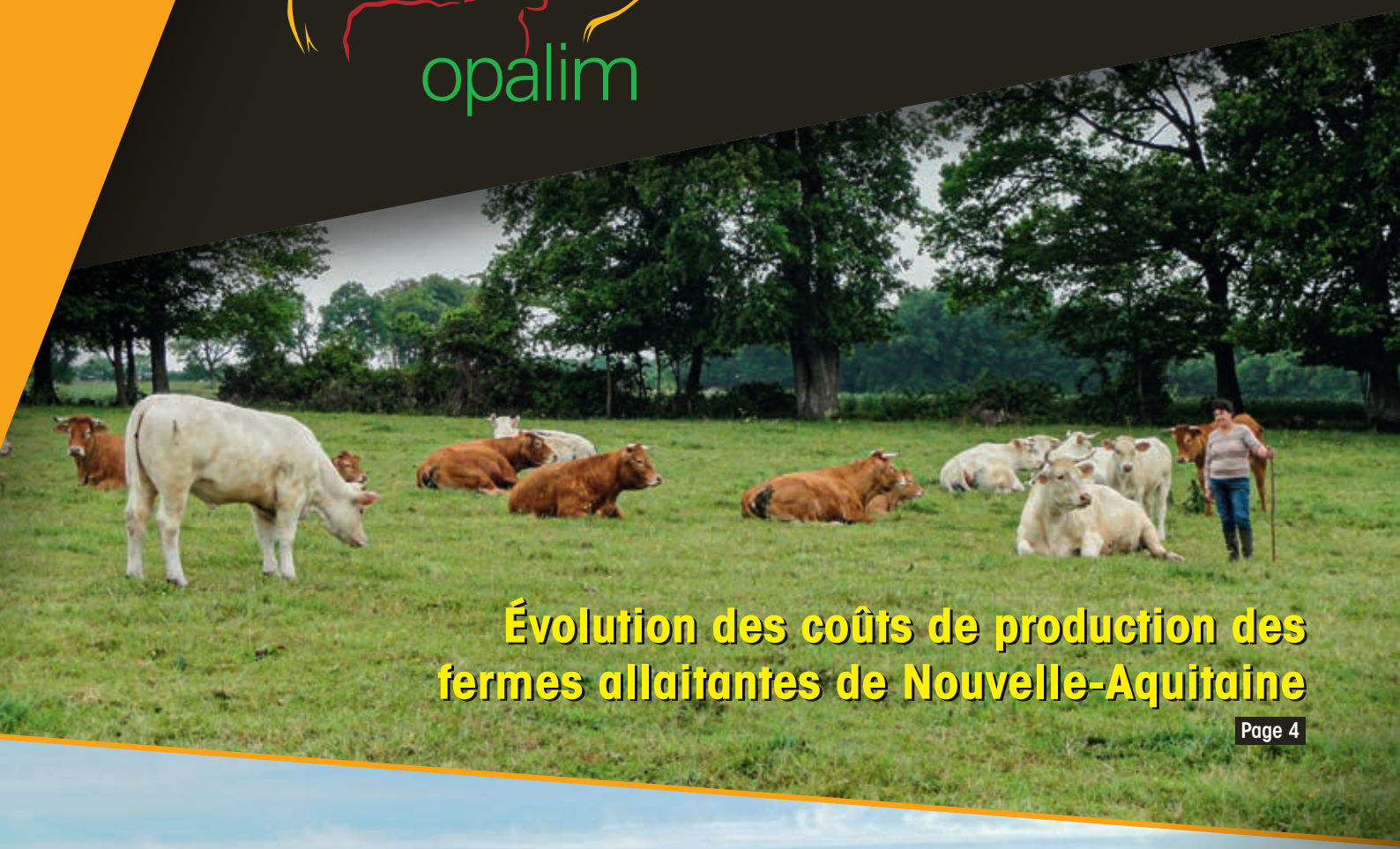

Évolution des coûts de production des fermes allaitantes de Nouvelle-Aquitaine

Page 4

Quelques points de réglementation ovine

Page 8

www.opalim.org

CONTACT ELEVAGE
N°12 - SEPTEMBRE 2022

EDITO

Chères adhérentes, chers adhérents,

Elu depuis le 5 mai, je m'engage avec le soutien du conseil d'administration à porter haut et fort les voix d'OPALIM, de ses éleveurs et de ses marchands.

Une crise en pousse une autre. Cette année, il s'agit de la hausse des coûts des intrants : alimentation, gasoil... Nos coûts de productions explosent et ne font pas le poids face aux hausses trop limitées des prix de vente.

Le monde paysan a toujours su s'adapter. A nous de travailler sur des systèmes encore plus résilients, moins dépendants des intrants. La sécheresse de cet été nous pousse à stocker le maximum au printemps pour sécuriser les volumes.

D'autre part, nous devons continuer à travailler sur les prix de vente de nos animaux : nous constatons une érosion de la production tous les ans et encore plus cette année. De moins en moins de jeunes ont le projet de s'installer. La mise en application de la loi EGALIM 2 ne serait-elle pas une solution pour conforter l'installation en garantissant des prix indexés sur les coûts de production ?

La contractualisation serait également un moyen pour sécuriser les volumes des marchands et des abatteurs afin de garantir le maintien des filières dans le temps.

Il est urgent d'agir avant que des territoires entiers soient à l'abandon : quand l'élevage recule, les flammes arrivent comme cet été dans de nombreux territoires. Les bonnes terres quant à elles se tourneront bien vite vers la mise en culture.

Patrick BLANC
Président d'OPALIM

Nouvel administrateur d'OPALIM

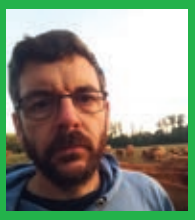

Wilfrid DELALANDE

Je suis exploitant à Val d'Issoire depuis le 1er janvier 2020 à la suite de mes parents. J'élève 100 vaches en système naisseur, j'engraisse mes femelles et j'exploite 155 ha de SAU.

Je m'engage comme administrateur d'Opalim pour m'impliquer dans l'organisation et défendre l'élevage et notre agriculture.

SOMMAIRE

Actu & Evénements

Section repro : des nouvelles pour cet automne ..... P 3

Services & techniques

Évolution des coûts de production, des résultats techniques et des performances économiques entre 2014 et 2020 sur la Nouvelle-Aquitaine ..... P 4

Quelques points sur la réglementation ovine ..... P 8

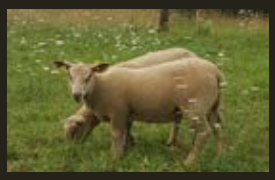

HVE 3 : Une certification environnementale en mutation… État des lieux et perspectives..... P 12

La grande douve : un parasite impactant les performances de vos animaux ..... P 14

BVD - L'éradication est en cours dans les élevages bovins français : ne relâchons pas nos efforts !..... P 16

Comment lire et interpréter une analyse coproscopique en bovin ..... P 18

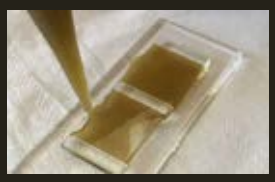

Responsable de la publication : Patrick BLANC

Responsables de la rédaction, Secrétaires de rédaction : Victoire DEPOIX et Sophie BETOULLE

Rédacteurs de ce numéro : Victoire DEPOIX, Etienne DE GAYFFIER, Amélie JUDE, Amandine LEBON & Aubin PATERNE

Impression : Atelier Graphique - 05 55 50 68 22 - LIMOGES

Crédits Photos : OPALIM, Atelier Graphique, Adobe Stock

OPALIM : 2 Avenue Georges Guingouin
CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1
05 87 50 42 30 - www.opalim.org

Imprimé à 1 400 exemplaires
Prix du numéro : 3 euros

CONTACT ELEVAGE
N°12 - SEPTEMBRE 2022

Section repro : des nouvelles pour cet automne

Afin de s'adapter au mieux aux différentes demandes d'éleveurs acheteurs ou vendeurs de taureaux suite à l'organisation des 2 catalogues en 2021, nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un partenariat avec GENETIC PRO est mis en place pour cet automne.

Nous vous proposons l'organisation de 2 évènements :

- La parution d'une sélection d'animaux : La présentation des animaux se fera, de la même façon qu'au printemps, au travers d'un catalogue numérique et papier ainsi que des vidéos sur internet.
  La vente se fera sous pli cacheté, à distance, avec attribution du taureau au plus offrant. Les éleveurs qui le souhaitent auront la possibilité d'aller voir les animaux en ferme avec ou sans leur technicien entre la parution du catalogue et l'ouverture des plis cachetés.
- L'organisation d'une vente aux enchères avec présentation physique des animaux lors d'une vente en présentiel et au travers d'un logiciel en ligne : nous vous donnons rendez vous le 18 Novembre au centre d'allotement de Lortholary Betail à Bessines sur Gartempes.

En plus de la vente aux enchères, nous vous proposerons un moment convivial avec dégustation de viande, visite du centre d'allotement et atelier sur la morphologie des broutards.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site Internet d'OPALIM pour visualiser le catalogue. Si vous souhaitez le recevoir, parlez-en à votre technicien.

GENETIC PRO

Pierre MAUSSET

Achat / Vente animaux reproducteurs inscrits et non inscrits

Semences

La Bussière - 87400 Saint Léonard-de-Noblat
+33 (0) 679 72 13 69
pierremausset@orange.fr

Catalogue disponible sur demande, ou sur le site internet d'OPALIM

Visuel non contractuel

Évolution des coûts de production, des résultats techniques et des performances économiques entre 2014 et 2020 sur la Nouvelle-Aquitaine

Cette étude a été réalisée par INOSYS (l'institut de l'élevage et la chambre d'agriculture). Les suivis des fermes ont permis d'étudier une diversité entre les différents systèmes d'élevage et de territoires qui se sont réalisés en 3 sous échantillons, le premier sur les naisseurs bassin limousin (race Limousine) 20 fermes, le second sur les naisseurs bassin aquitain (race Blonde d'Aquitaine) 12 fermes, et le dernier sur les naisseurs engraisseurs bassin limousin (race Limousine) 11 fermes. Nous parlerons ici plus spécifiquement des réseaux de Limousines.

SOBEVIA
LORTHOLARY BETAIL
Villard
87 250 BESSINES SUR GARTEMPE
05 55 76 88 20
lortholary-betail87@orange.fr
Nos commerciaux :
• Vincent PERRIN - 06 25 73 14 64
• Raphaël JANNOTY - 06.78.49.03.59
• Nicolas BOURROUX - 06 83 89 00 72
• Jean-Yves SANSAULT - 06.11.73.41.74
Commercialisation France / Export
d'animaux d'élevage, de viande, broutards, veaux.
Un dynamisme au profit des éleveurs !

Les trajectoires des bovins allaitants

Les vêlages entre 2014 et 2020 restent relativement stables. Par contre on compte une augmentation de la SAU de +9%. En 2014 les fermes étaient en moyenne de 137 ha contre 149 ha en 2020. De fait les exploitations sont de plus en plus extensives avec un chargement en baisse qui passe de 1.22 à 1.17 UGB/ha de SFP.

En ce qui concerne les systèmes fourragers : On remarque alors que les systèmes sont de plus en plus consommateurs de fourrages pour les naisseurs engraisseurs limousins on passe de 2.65 à 2.95 tMS/UGB et pour les naisseurs de 2.18 à 2.39 tMS/UGB. Cela veut dire que la durée de pâturage est diminuée. Les rendements en maïs ensilage sont en baisse entre 2014 et 2020, alors qu'ils restent relativement stables pour les récoltes en herbe (sec ou humide). Les éleveurs augmentent la quantité de concentrés consommés sur les exploitations afin de compenser les déficits fourragers récurrents : +5% pour le système naisseur (544kg/UGB à 576kg/UGB) et + 13% en système naisseur engraisseur (824kg/UGB à 932kg/UGB).

La main d'œuvre (exploitant et salarié) est relativement stable dans l'ensemble des fermes (80 à 85% de MO exploitant) mais on constate une réduction de la main d'œuvre bénévole. Certains départs en retraite des associés des GAEC fragilisent l'équilibre des exploitations.

Des systèmes allaitants dont la dimension ne progresse plus. On peut noter une conjonction de plusieurs facteurs (climat, main d'œuvre, sanitaire) :

- La décapitalisation comme alternative au manque de fourrages est réelle, notamment pour des systèmes herbagers.
- La diversité des cultures et les orientations de production (engraissement des mâles) offrent plus de souplesse
- Atomisation de la production avec des conséquences sur le maintien des filières (pb logistique, coûts collecte, etc…)

Des performances économiques fragilisées :

- La simplification des pratiques conduit à une baisse du niveau d'autonomie
- L'amélioration de la productivité (troupeau, main d'œuvre) n'est pas illimitée
- Enjeu fort autour du renouvellement des générations

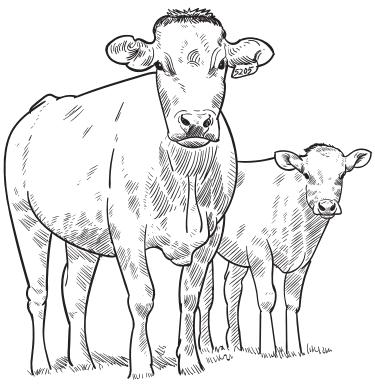

Les impacts de la conjoncture 2022 sur les performances économiques

Dans la région Nouvelle Aquitaine, on retrouve en mai 2022, 848 500 femelles de plus de 36 mois : c'est 3% de moins qu'en mai 2021 et 7% de moins en 5 ans, on observe donc une diminution des naissances soit 8% de moins en quatre campagnes (2017 à 2020) les abattages ont augmenté à partir d'avril 2022 avec des poids de carcasse en baisse.

Le dynamisme actuel des abattages et la sécheresse (mois de mai le plus chaud et le plus sec) font craindre une accélération de la décapitalisation.

Limousin : des cours des animaux qui atteignent des niveaux inédits

Abattages de vaches de type viande

Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Normabev

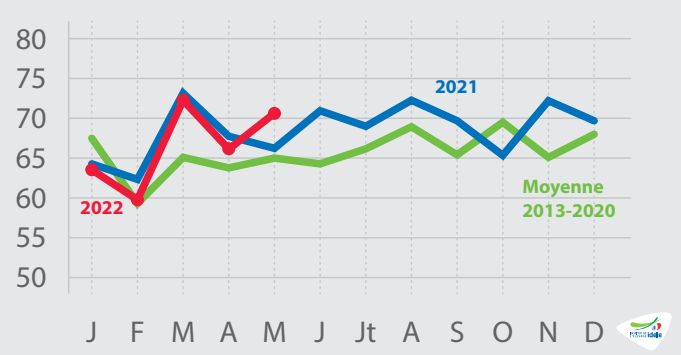

On remarque que les cours de la viande limousine ont explosé ces derniers mois comme nous pouvons le remarquer avec les graphiques ci-dessous :

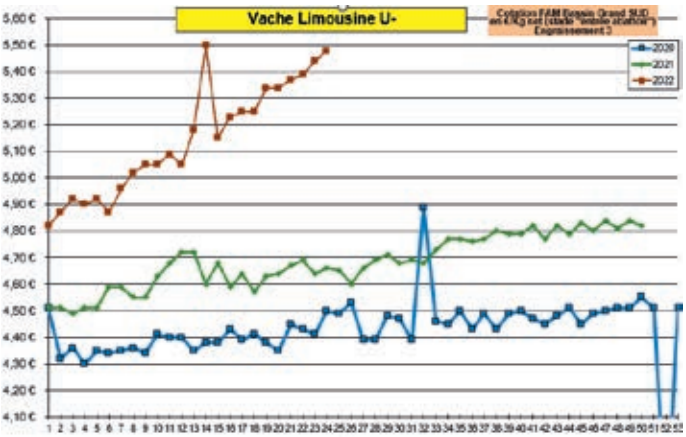

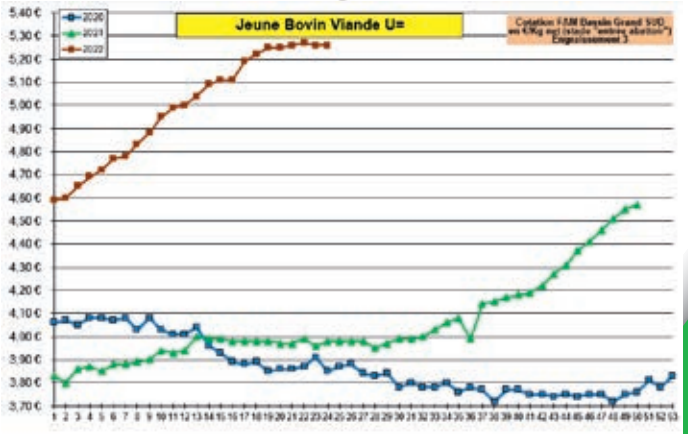

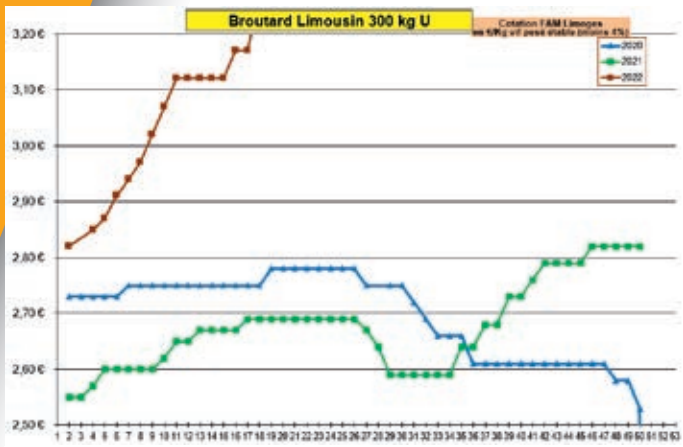

Mais il n'y a pas que la viande qui a augmenté, les charges également, notamment les engrais et les amendements avec +108%, puis les énergies et lubrifiants avec + 59% et les aliments avec + 24%, ce qui représente un coût relativement important pour les exploitations agricoles.

Avec l'augmentation de ces différents intrants, qui continuera au 2e semestre 2022, cela provoque un impact sur le coût de production par exemple sur les 3 postes ci-dessous, cela représente 50% du revenu estimé par UMO en 2021 pour les naisseurs et naisseurs engraisseurs de JB Limousins.

Effets des tarifs 2022/2021 des matières premières sur les coûts de production

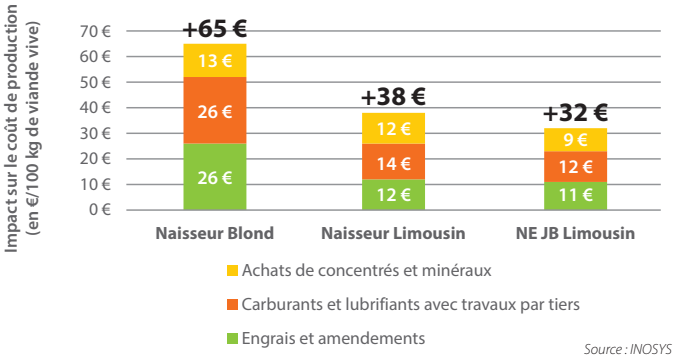

Source : INOSYS

CHRISTIAN DEBLOIS et fils
COMMERCE DE BESTIAUX
ABATTEUR
BOVINS - OVINS
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE
Tél. 05.55.76.08.87
Christophe DEBLOIS : **06.83.89.01.11**
Laurent LACHAUD : **06.13.73.95.49**
Email : **christian.deblois@wanadoo.fr**
QUALINEGOCE un vif engagement

Leviers à mobiliser et pistes d'adaptation pour des systèmes plus résilients demain

À court terme, plusieurs pistes d'adaptation peuvent s'effectuer :

- Faire la chasse aux animaux improductifs
- Ajuster les rations
- Maximiser le pâturage, chaque fois que c'est possible
- Limiter les coûts d'achat des intrants (valoriser les stocks présents, anticiper les achats groupés, rationnaliser l'utilisation du tracteur quand c'est possible)
- Calculer les coûts et la rentabilité des systèmes : intérêt de repousser/engraisser
- Optimiser la productivité du troupeau, il y a encore beaucoup de marge de progrès à réaliser

Intervalle vêlage - vêlage (% vêlages)

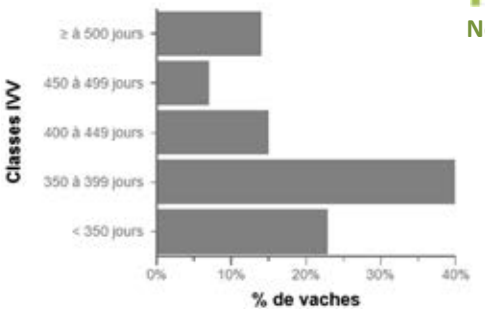

REPRASCOPE
Nouvelle-Aquitaine
Campagne 2019
Race Limousine
7422 Troupeaux
>10 vêlages

- Avoir des repères, savoir se situer grâce à différents leviers comme les coûts de production, des repères techniques, des identifications par des profils d'exploitation agricole
- Développer l'autonomie protéique par exemple avec l'aide du CAP PROTEINES qui a été lancé par les pouvoirs publics pour accroître la production nationale de protéines végétales : Des différents leviers possibles pour augmenter l'autonomie protéique (recalculer les rations, vérifier que l'azote ne se gaspille pas, produire des légumineuses fourragères ou bien enrichir les prairies en légumineuses)
- Se renseigner par exemple au travers d'un site nommé AP3C (Adaptation des pratiques culturales au changement climatique) : celui-ci comporte des fiches témoignages auprès d'agriculteurs ayant déjà mis en place des leviers d'adaptations et des fiches « culture » par département pour voir l'impact du changement climatique sur les cultures fourragères et céréales.

OPALIM est présent pour vous accompagner dans la réflexion autour de vos systèmes d'élevage et pour la réalisation des coûts de production ou des diagnostics carbone de la ferme.

N'hésitez pas à en parler avec votre technicien.

Amandine LEBON

Les fourrages sont la base de votre alimentation

Chaque année,

la qualité de vos fourrages évolue
et connaître leur valeur permet de recalculer les rations,
adapter les achats extérieurs et limiter le coût alimentaire.

Cette année plus que jamais, savoir ce que l'on a réellement chez soi, afin d'ajuster au mieux les achats, est une nécessité.

OPALIM vous accompagne

dans la réalisation de vos analyses,
en partenariat avec un nutritionniste indépendant.

Nous pourrons également, suite à cela,
vous accompagner dans la réalisation de vos rations.

Quelques points sur la réglementation ovine

En matière de réglementation, il est parfois laborieux de connaître en détail tout ce que nous sommes tenus de respecter. Voici une liste non exhaustive de quelques points réglementaires :

1. Volet identification

La partie femelle de la boucle doit être placée à l'intérieur de l'oreille, et la partie mâle à l'arrière de l'oreille.

Il est recommandé de poser la boucle électronique sur l'oreille gauche de l'animal.

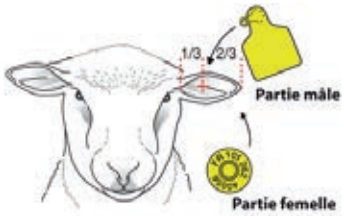

Pour les **animaux de reproduction** (brebis, béliers, agnelles de renouvellement, agneaux mâles destinés à être des reproducteurs) = identification avec **deux boucles avant l'âge de 6 mois** ou avant si l'animal quitte l'exploitation.

Agneaux destinés à la boucherie (abattage en France) = identification avec **une boucle électronique avant l'âge de 12 mois** ou avant si l'animal quitte l'exploitation.

En cas de perte :

- **Pour un animal reproducteur :**

Pose d'un repère rouge en attendant la nouvelle boucle. Pas de délai de repose s'il s'agit d'une boucle conventionnelle ; délai de 12 mois maximum s'il s'agit de la boucle électronique.

- **Pour un agneau de boucherie :**

Tant que l'agneau est encore dans son exploitation de naissance, il est possible de le ré-identifier avec une boucle portant un autre numéro d'identification et issue du stock. L'enregistrement de la date de pose de ce nouveau numéro dans le registre d'élevage est obligatoire.

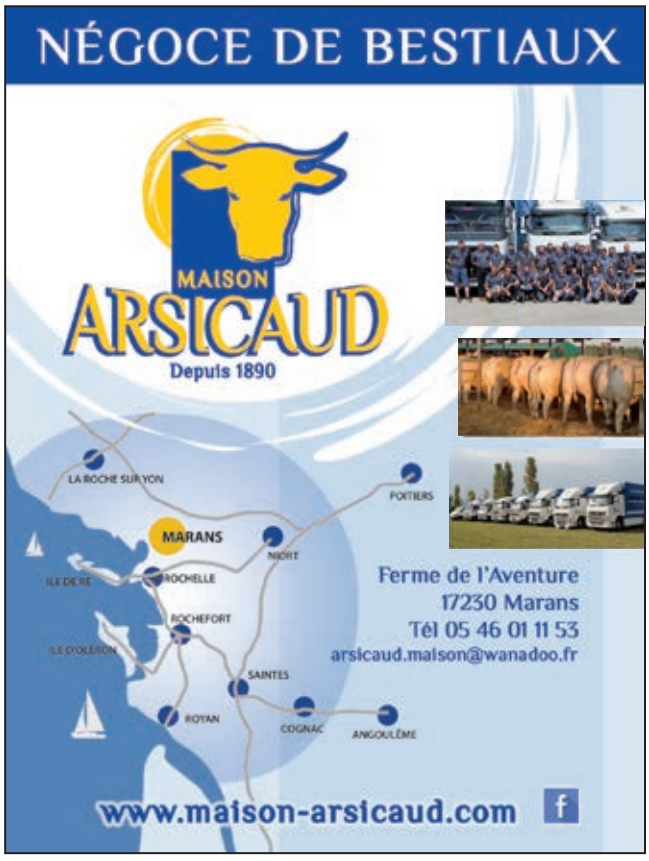

Déplacements autorisés selon les cas de figure suivants :

Animaux reproducteurs de + de 6 mois					Agneaux de boucherie	
					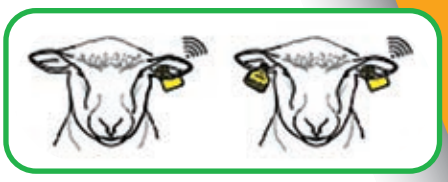	
✓	✓	✓	✓	ABATTOIR SITUÉ EN FRANCE	✓	✓
✓*	✓*	✓*	✓	CENTRE DE RASSEMBLEMENT, MARCHÉ	✓*	✓
✗	✗	✗	✓	CENTRE D'ENGRAISSEMENT	✓*	✓
✗	✗	✗	✓	AUTRE ÉLEVAGE	✗	✓
✗	✗	✓	✓	EXPORT	✗	✓

*Uniquement si l'animal est en transit pour l'abattoir

Bon à savoir !

Dans le cadre de la déclaration ovine de la PAC, les agnelles destinées à remplacer des femelles engagées et sorties de l'exploitation avant la fin de la période de détention obligatoire doivent être identifiées avec une boucle électronique au plus tard au 31 décembre de l'année précédant la déclaration ovine et au moyen d'une deuxième boucle, dite conventionnelle, posée avant l'âge de 6 mois.

Par exemple :

J'engage toutes mes brebis à la prime ovine en Janvier 2022. Je vends 30 brebis de réforme le 2 avril 2022. Je souhaite les remplacer :

- par des agnelles nées en décembre 2021 = une boucle électronique suffit pour le moment car elles ont moins de 6 mois.
- par des agnelles nées en septembre 2021 = il leur faut le double bouclage (électronique + conventionnelle) car elles ont plus de 6 mois.

2. Volet administratif

Mon registre d'élevage

Il contient toutes les données sanitaires du troupeau et les informations relatives à l'identification et à la traçabilité des animaux.

Identification/Traçabilité

- La liste des n° de boucles de 1ère identification livrée, avec la date de pose des boucles. Cette liste peut être remplacée par le carnet d'agnelage.
- Un tableau de rebouclage avec la date de pose des boucles de remplacement
- Le recensement annuel des animaux
- Les doubles des documents de circulation
- Les bons d'équarrissage
- Registre des mouvements des animaux
- Bons livraison d'aliments
- Étiquettes des aliments

Sanitaire

- Le carnet sanitaire
- Les ordonnances
- Résultats d'analyses
- Bilans et protocoles sanitaires
- Justificatif d'élimination des déchets (bidons, aiguilles, ficelles, filets, bâches….)

Mon registre d'élevage

Document de pose des repères	5 ans
Recensement annuel des animaux	5 ans
Document de circulation des animaux	5 ans
Convention de délégation de notification des mouvements	Toute la durée du conventionnement et 5 ans après sa fin
Accusé de notification des mouvements	5 ans
Ordonnances	5 ans
Comptes rendus de visite vétérinaire	5 ans
Bilan sanitaire d'élevage	5 ans
Carnet sanitaire	5 ans
Résultats d'analyses (sanitaires)	5 ans
Bon de livraison d'aliments	5 ans
Factures d'aliments	10 ans
Étiquettes des aliments	5 ans
Plan d'épandage (si concerné)	Toute la durée de la ferme. A renouveler si reprise de terrain.
Plan prévisionnel de fumure (obligatoire qu'en zone vulnérable Nitrate ou avec une certification AREA)	3 ans
Cahier d'épandage	3 ans
Registre phytosanitaire	5 ans à compter de la dernière opération mentionnée

CONTACT ELEVAGE
N°12 - SEPTEMBRE 2022

3. Volet sanitaire

Prophylaxie ovine

Maladie recherchée : Brucellose

Rythme : tous les 5 ans

Effectif à prélever : 25% des animaux en âge de production, et les mâles non castrés de plus de 6 mois. Si le nombre d'animaux à prélever est inférieur à 50, il faut contrôler tous les animaux présents

Contrôles obligatoires :

Les ovins introduits dans un cheptel officiellement indemne de brucellose doivent :

- Soit provenir d'un cheptel officiellement indemne de brucellose.
- Soit être soumis, pour les ovins de plus de 6 mois, à un dépistage sérologique de la brucellose dans les 30 jours suivant leur introduction.

Contrôles facultatifs mais recommandés

Lors d'achat d'ovins, il est possible de faire des prises de sang d'achat sur les animaux achetés dans le but de rechercher la présence de maladies abortives. Ces analyses sont prévues dans le Billet de Garantie Conventionnelle Ovin qui constitue un contrat entre vendeurs et acheteurs.

- Le vendeur atteste de l'existence ou non d'avortements dans son troupeau sur les 5 dernières années ainsi que l'éventuelle mise en œuvre d'une vaccination de certains de ses animaux.
- Un sondage sérologique peut être réalisé, dans les 10 jours qui suivent la livraison sur une dizaine d'animaux par lot acheté, pour les recherches de chlamydiose, salmonellose et de la Fièvre Q.
- Si un ou plusieurs animaux présentent une réaction non négative à l'une des maladies recherchées, le vendeur s'engage à reprendre le lot comprenant l'animal concerné et à rembourser l'acheteur.

Des aides financières existent auprès de vos différents GDS : suivant les départements, différentes actions sont mises en place : prises en charges d'autopsies, des sérologies pour les avortements, antibiogrammes, coprologies, plan de lutte contre la gale…

Renseignez-vous auprès de vos GDS

Amélie JUDE

Fred et Véro, éleveurs, vendent leur production en direct

#ENSEMBLE POUR L'AGRICULTURE DE DEMAIN

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU CENTRE OUEST. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 391 007 457 RCS Limoges. Siège social : 29 boulevard de Vanteaux - 87044 Limoges Cedex. Tél. 05.55.05.75.50 - www.ca-centreouest.fr. Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 022 854.

CENTRE OUEST

HVE 3 : Une certification environnementale en mutation… État des lieux et perspectives

La certification Haute Valeur Environnementale de Niveau 3 : HVE fait parler d'elle depuis plusieurs années.

Au début créée par et pour les filières viticoles, nous avons vu son apparition dans les filières animales au travers de critères de sélection pour l'accès à certaines aides de la région Nouvelle Aquitaine : aides PCAE, dotations Jeunes Agriculteurs, …

Aujourd'hui, HVE est de plus en plus présente, en particulier avec la nouvelle PAC 2023 où elle permet d'avoir accès au niveau maximal d'aides à l'hectare : écorégime de niveau 2.

De plus, le crédit d'impôt de 2 500€ mis en place par l'état français sur les années 2021 et 2022 a incité les agriculteurs à passer le cap.

Pour rappel, c'est la seule certification environnementale de niveau 3 reconnue au niveau national et qui permet une communication sur les produits au travers du logo ci-après :

Les fermes qui se font certifier le sont pour une durée de 3 ans durant laquelle elles doivent respecter des notes minimales de 10 points sur 4 critères que sont biodiversité, fertilisation, phyto et irrigation le cas échéant.

Qu'en est-il en filières d'élevage ?

OPALIM accompagne la certification de plus de 70 fermes depuis 3 ans maintenant.

Un des points primordial avant de pouvoir entamer une démarche de certification : être à jour avec l'ensemble des points de la conditionnalité végétale et animale :

- Avoir un cahier d'enregistrement des pratiques de fertilisation et de traitements phytopharmaceutiques à jour,
- Avoir un pulvé avec un contrôle à jour (s'il est en CUMA ou fait par entreprise : apporter la preuve que tout est à jour),
- Les produits phytopharmaceutiques doivent être stockés dans une armoire fermée à clé, ventilée avec un bac de rétention,

- Si la ferme est installation classée pour la protection de l'environnement : avoir un plan d'épandage à jour,
- Les bâtiments et le stockage des effluents doivent être aux normes,
- Avoir un cahier sanitaire à jour avec l'ensemble des ordonnances,
- Conserver les bons de livraison des aliments pour les animaux.

Suite à cette validation, un audit annuel permettra de recueillir les informations nécessaires aux calculs afin de valider les critères biodiversité, ferti, phyto.

Et après 2022 ?

Jusqu'à aujourd'hui, les fermes d'élevage avaient globalement peu de difficulté à se faire certifier car les systèmes extensifs permettent d'obtenir les points nécessaires dans les différents items en particulier grâce aux surfaces importantes de prairies permanentes généralement non traitées et peu fertilisées.

Une réactualisation des critères d'accès au HVE 3 est en cours. Elle impliquera de nouveaux indicateurs dont les paramètres finaux sont encore en cours de validation.

A priori, cela inclura :

- La fin de la certification voie « économique » : certaines fermes pouvaient être certifiées si elles justifiaient d'une part d'intrant (phyto / ferti / gasoil / alim / …) sur chiffre d'affaire inférieure à 30%. Cette voie n'était généralement pas utilisable pour les filières animales.
- Une mise à jour des indices de fréquence de traitement (IFT) de référence qui étaient obsolètes et la prise en compte des maïs, prairies temporaires et tournesol dans l'IFT hors herbicide.
- Un durcissement d'accès au critère de biodiversité pour caler aux exigences de la PAC : avoir au minimum 4% d'infrastructures agroécologiques (IAE) sur les terres arables.
- Une meilleure valorisation des prairies contenant des légumineuses dans l'item fertilisation.

Nous vous ferons part des critères définitifs lorsque ceux-ci seront connus, normalement sur le 4ème trimestre 2022.

Je suis certifié avant fin 2022, que devient ma certification ?

Une chose est sûre, votre certification « ancienne version » sera valable pour la PAC 2023 afin de valider l'écorégime. Par la suite, nous attendons encore des éléments pour savoir si les audits de suivi devront être adaptés ou non.

Une communication vers les fermes certifiées sera faite dès que des éléments concrets seront connus.

Victoire DEPOIX

La grande douve : un parasite impactant les performances de vos animaux

La grande douve : qu'est-ce que c'est ?

La grande douve du foie (Fasciola hepatica) est un ver plat, en forme de feuille, de 2 à 3 cm de long, appartenant à la famille des trématodes. C'est un parasite majeur infestant les ruminants (bovins, ovins, caprins) mais aussi les chevaux et parfois l'homme. Il provoque de sérieuses lésions tissulaires dans le foie de l'hôte. Son cycle de développement nécessite la présence d'un hôte intermédiaire, la limnée tronquée, petit escargot aquatique. Les zones humides (mare, ruisseau, flaques, abords d'abreuvoir …) sont donc les principaux lieux d'infestation des animaux.

Quel est son impact pour vos élevages ?

Une étude réalisée entre 2004 et 2017 a permis de montrer qu'en moyenne 86% des élevages français sont atteints par la grande douve.[1]

Chez les bovins, le plus souvent l'infestation reste subclinique, sans symptômes visibles par l'éleveur. Pourtant, cette infestation entraîne des troubles physiologiques importants. En migrant dans le parenchyme hépatique pour rejoindre les canaux biliaires, les douves immatures creusent de véritables galeries dans le foie, détruisant le parenchyme et provoquant une fibrose. Une fois parvenues dans les canaux biliaires et devenues adultes, elles provoquent une inflammation de ces canaux (cholangite).

Les conséquences sur les performances des animaux sont très importantes et durables :

Impact sur la croissance :

- Augmentation de la durée d'engraissement de 31 à 77 jours[2]
- Réduction du GMQ[2]
- Baisse de performance de carcasse et saisie de foies[2]

Impact sur la reproduction :

- Augmentation de l'intervalle vêlage-insémination fécondante de 13 jours[3]

Cet impact a évidemment un coût qui a été estimé en moyenne à 299€ par animal atteint.[3]

Comment savoir si votre troupeau est infesté ?

Les retours d'abattoir sont peu fiables : l'absence de résultat ne signifie pas absence de douve.

Le diagnostic coprologique : la ponte de la grande douve étant faible et intermittente, un résultat négatif ne peut pas être interprété et ne signifie pas forcément une absence d'infestation. Seul un résultat positif compte, un seul œuf observé signifiant que le lot testé est infesté et doit être traité.

La sérologie est aujourd'hui le test le plus fiable. Un test effectué sur un mélange de sang prélevé sur 5 animaux d'un même lot permet de déterminer le statut de ce lot vis-à-vis de la grande douve. Les anticorps étant d'apparition précoce, la sérologie devient positive dès 2 semaines après infestation. Un test dès la rentrée à l'étable est conseillé pour gérer efficacement ce parasite.

Comment la gérer ?

La gestion de ce parasite s'effectue en 3 étapes. Il est tout d'abord nécessaire de savoir si le troupeau est infesté par la grande douve. Pour cela, comme expliqué précédemment, il est intéressant d'effectuer un ou plusieurs tests sérologiques pour déterminer le statut de l'élevage vis-à-vis de ce parasite.

La deuxième étape consiste à limiter le risque d'infestation. Cela passe par une limitation d'accès, lorsque cela est possible, des animaux à toutes les zones humides, sources de cette infestation.

Enfin, la dernière étape est le traitement des animaux. Pour limiter au maximum l'impact de la grande douve, notamment des stades immatures (migrant dans le parenchyme hépatique), le traitement doit être le plus précoce possible. La rentrée à l'étable constitue un moment opportun pour traiter.

Attention toutefois, les molécules utilisables pour traiter les animaux contre la grande douve n'agissent pas toutes sur l'ensemble des stades de développement de ce parasite, notamment sur les stades immatures. La molécule utilisée doit être adaptée au moment de traitement. Pour cela demandez conseil.

Jonathan Eudes
Vétérinaire, Responsable Technique Elanco

Bibliographie :[1] Eudes J, Evaluation de la prévalence de la fasciolose bovine par sérologie lors d'un suivi multicentrique réalisé en France de 2004 à 2017. Journées Nationales GTV,2018;761.[2] Mazeri S, Rydevik G, Handel I, Bronsvoort B, Sargison N. Estimation of the impact of Fasciola hepatica infection on time taken for UK beef cattle to reach slaughter weight. Scientific Reports.2017; 7: 7319.[3] Schweizer G., Braun U., Deplazes P., Torgerson P.R. Estimating the financial losses due to bovine fasciiolosis in Switzerland. Veterinary Record.2005;157:188-193.[4] May K., et al. Fasciola hepatica seroprevalence in Northern German dairy herds and associations with milk production parameters and milk ketone bodies. Veterinary Parasitology.2020;277:109016

86% des élevages français **ATTEINTS** par la **GRANDE DOUVE**[1]

DES IMPACTS NON NÉGLIGEABLES

- Réduction du GMQ [2]
- Réduction de la production de lait de 10% [3]
- Augmentation de l'IVIF (intervalle vêlage – insémination fécondante) jusqu'à 13 jours [3]

LA SÉROLOGIE, DIAGNOSTIC FIABLE [4]

dès deux semaines après infestation

Pour adapter ses pratiques de traitement,
effectuer un diagnostic 1 à 2 fois pas an

ElancoSéro™

Elanco met à disposition des tests ElancoSero™
Parlez-en à votre vétérinaire.

- Il existe des traitements actifs sur tous les stades de la grande douve en une seule application.
- Des solutions existent pour les génisses et les vaches taries.
- Il est fortement recommandé de faire des rotations de molécules.

Demandez conseil à votre vétérinaire.

1. Eudes J, Evaluation de la prévalence de la fasciolose bovine par sérologie lors d'un suivi multicentrique réalisé en France de 2004 à 2017. Journées Nationales GTV,2018;761.
2. Mazeri S, Rydevik G, Handel I, Bronsvoort B, Sargison N. Estimation of the impact of Fasciola hepatica infection on time taken for UK beef cattle to reach slaughter weight. Scientific Reports. 2017; 7: 7319.
3. Schweizer G., Braun U., Deplazes P., Torgerson P.R. Estimating the financial losses due to bovine fasciiolosis in Switzerland. Veterinary Record,2005;157:188-193.
4. Meissonnier E, Mage C. Les méthodes de détection de Fasciola hepatica dans les troupeaux bovins en France. Bull. Acad. Vet. France, 2007;160:395-406

PM-FR-21-0398 – 11/2021 - Elanco France SAS au capital de 1.708.200 € - RCS 417 350 386 Nanterre © 2021, Elanco or its affiliates

BVD - L'éradication est en cours dans les élevages bovins français : ne relâchons pas nos efforts !

Connue depuis les années 40, la BVD est une maladie qui peut avoir de très lourds impacts en élevages bovins :

- Impacts sur la santé : troubles de la reproduction, maladies néonatales, création d'IPI (Infectés Permanents Immunotolérants)…
- Impacts économiques
- Impacts sur la commercialisation des animaux

La lutte contre cette maladie, collectivement, est donc complètement légitime.

L'éradication d'une maladie, c'est :

1. Réduire à zéro le nombre de nouvelles infections,
2. Empêcher totalement la circulation du virus.

Aujourd'hui, dans toutes les régions de France, le virus circule encore, anecdotiquement ou régulièrement. Nous n'en sommes donc qu'au début de l'éradication, une étape où les efforts paient, sont visibles et où il est impératif que tous les éleveurs combattent le virus en même temps. Gardons le cap !

BELLIVIER SAS
Commerce de bestiaux
Achat
Vente
Echange
Peyras - 16270 ROUMAZIERES-LOUBERT
Tél. 05 45 71 74 25 - Fax. 05 45 71 72 56
Eric : 06 85 12 90 38
Jean-Bernard : 06 85 12 90 39

Comment circule le virus BVD ?

Tous les animaux non protégés par leur immunité naturelle (s'ils ont déjà été confrontés à la maladie) ou d'origine vaccinale peuvent être infectés, exprimer ou non des signes cliniques, et propager le virus : ce sont les **Infectés Transitoires**.

L'infection d'une mère gestante entre 30 et 125 j de gestation donne un **IPI**, bombe à virus.

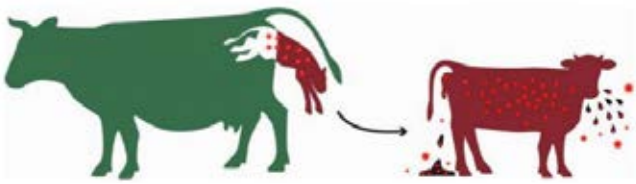

L'autre nom de la BVD, c'est la maladie des muqueuses : le virus est excrété dans les sécrétions nasales, buccales, oculaires, génitales, dans les fèces, dans le lait… La contamination se fait par contact rapproché entre animaux, mais aussi par l'intermédiaire de matériel partagé.

Comment valider que mon exploitation est protégée ?

Les tests pratiqués aujourd'hui sur le terrain sont très efficaces pour faire une photographie du statut de l'élevage à un instant T.

- Sérologies négatives : l'animal/ les animaux/le troupeau n'a pas été en contact avec le virus (sauvage ou vaccinal) ;
- Boucle auriculaire négative : mon veau n'est pas IPI = sa mère n'a pas été infectée par le virus 145 à 240 jours avant sa naissance.

CONTACT ELEVAGE
N°12 - SEPTEMBRE 2022

Mon exploitation est-elle pour autant protégée ?

- Le dépistage couplé à des mesures de biosécurité générales et particulières permet de valider régulièrement que le virus n'est pas rentré dans l'exploitation.
- Si tous les facteurs de risque d'introduction du virus/d'un bovin infecté dans l'élevage ne sont pas maîtrisables, la vaccination peut être un outil efficace pour prévenir la réinfection du troupeau : demandez conseil à votre vétérinaire. Par exemple, lorsque l'on introduit un animal sans quarantaine dans une exploitation, le risque est non négligeable que ce dernier soit Infecté Transitoire et permette la diffusion du virus dans l'élevage sur des animaux sensibles. Sur le long terme, l'hétérogénéité des situations et la non prise en compte du problème par certains éleveurs peuvent malheureusement conduire à la recontamination des élevages assainis.

Pensez-vous contrôler toutes ces situations ?

Un IPI peut vivre vieux ! Une femelle peut même vivre assez longtemps pour donner elle-même naissance à un IPI.

Un bovin non-IPI est justement à risque de contamination transitoire par le BVD.

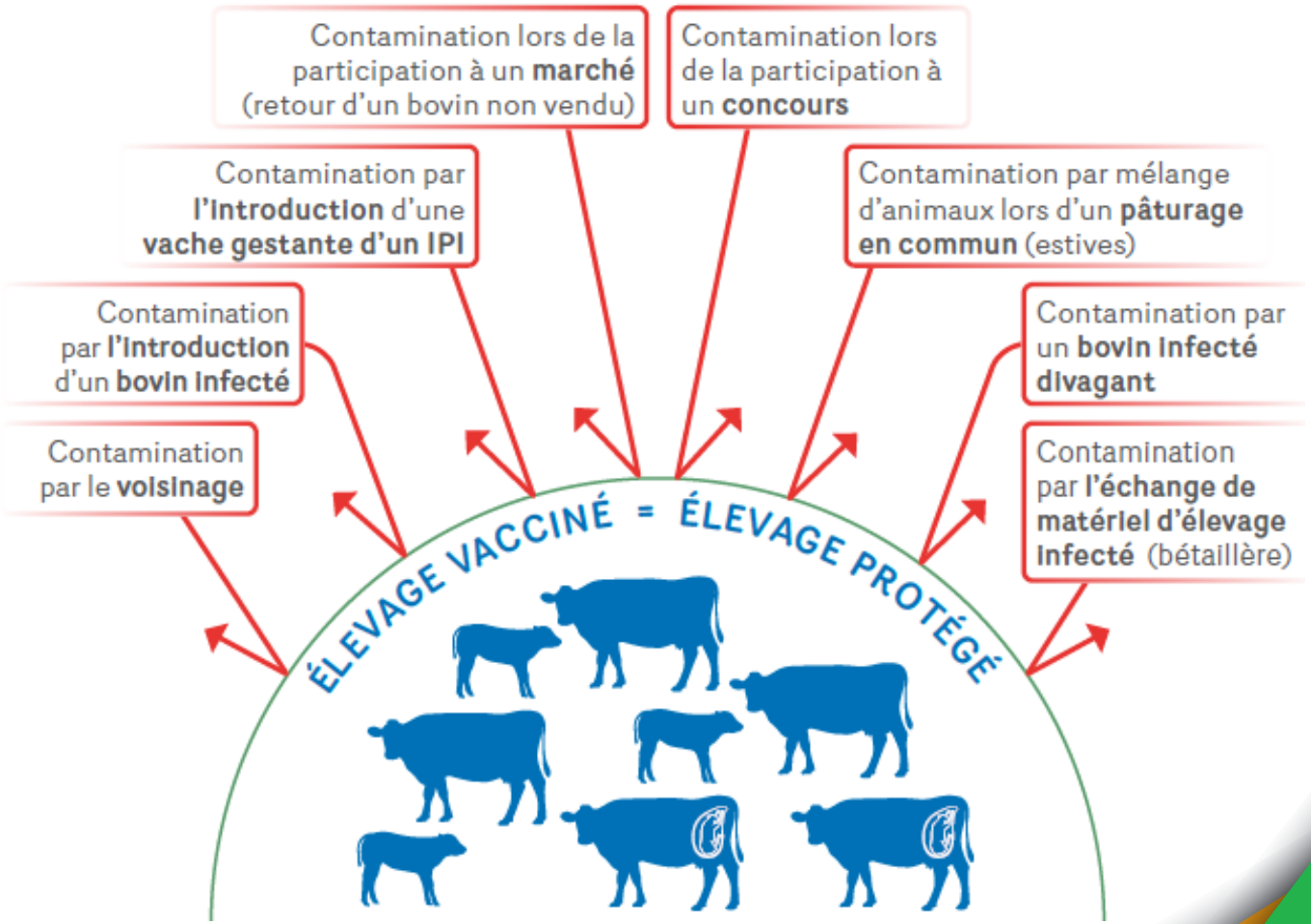

Comment lire et interpréter une analyse coproscopique en bovin

En élevage bovin, les parasites internes sont nombreux, et les conséquences négatives sur les résultats techniques et économiques ne sont plus à démontrer. Ils justifient la mise en place d'une gestion raisonnée de lutte contre le parasitisme.

Des animaux déparasités sont des animaux qui valoriseront de façon satisfaisante la ration distribuée.

Il est important de réfléchir dès à présent aux traitements antiparasitaires à mettre en place sur la période hivernale en traitant les bons lots au bon moment, avec le produit qui convient pour limiter les effets négatifs susceptibles d'apparaitre dans l'avenir.

Cette lutte passe notamment par la réalisation d'analyses coproscopiques.

Comment bien réaliser une coproscopie

Sur les bovins, la réalisation d'une coproscopie peut se faire de deux façons possibles :

- Soit de façon individuelle, si on remarque dans un lot que l'état corporel d'un animal diminue et que son aspect visuel est moins bon (poil piqué, amaigrissement…).
- Soit de façon collective en prélevant plusieurs animaux dans un même lot (environ 5) afin de contrôler l'état de parasitisme des animaux concernés.

Sur une exploitation il est techniquement possible de réaliser toute l'année des analyses coproscopiques. En revanche il est préférable d'en réaliser la majeure partie d'entre elles à l'automne. La période la plus propice pour réaliser ces analyses est au mois d'octobre et de novembre car les températures sont douces et que les resultats seront plus fiables. Après cette période les premières gelées hivernales surviennent et des parasites comme les strongles arrêtent leurs pontes de larves et s'enkystent, ce qui rend les resultats d'analyses moins fiables.

En effet, la saison hivernale représente une période stratégique de gestion des parasites. Etablir votre plan de lutte, appuyé sur des analyses, est à effectuer chaque année à l'entrée de l'hiver.

Il est essentiel de prélever correctement pour obtenir un résultat le plus révélateur de la condition parasitaire des animaux testés.

Voici comment il faut procéder :

Il est important de prélever des matières fécales fraîches avec un gant de fouille, au sein d'un même lot (lot à la pâture et catégorie d'âge similaire), et sur des animaux représentatifs de l'état du groupe (ni les plus maigres, ni les plus en état).

Si vous souhaitez faire une analyse en mélange : bien prélever les 5 échantillons de façon individuelle : c'est le laboratoire qui se chargera du mélange. En effet, pour effectuer une analyse, les laborantins ont besoin seulement de quelques grammes de fèces. Si votre mélange est déjà prêt, il est fort probable que le prélèvement qu'ils feront ne soit pas représentatif des 5 animaux.

Une fois les prélèvements effectués, il faut veiller à bien fermer le gant et confier les prélèvements à votre technicien qui se chargera de le remettre au laboratoire. Ce dernier resituera les résultats entre 24 à 72h après le dépôt des échantillons.

Déchiffrer les résultats d'une coproscopie

Une fois les résultats de l'analyse reçus, il n'est pas nécessaire de prendre tous les parasites qui sont affichés. En effet certains parasites se déclarent moins fréquemment que d'autres comme le tænia ou encore les ascaris.

Il est donc judicieux de se concentrer sur les parasites dans le tableau suivant :

Nom du parasite (nom scientifique)	*Interprétation*	*Niveau d'excrétion des œufs*	*Conclusion*
Strongles gastro-intestinaux	Légère	< à 50 œufs / gramme	Pas de traitement nécessaire
	Moyenne	50 à 100 œufs /gramme	Le traitement se raisonnera au cas par cas en fonction de l'état et le stade physiologique des animaux
	Importante	100 à 200 œufs / gramme	Traitement des animaux nécessaire
	Très importante	> à 200 œufs/gramme	
Paramphistomes (Paramphistomum)	Légère	< à 300 œufs / gramme	Le traitement n'est pas nécessaire. A raisonner selon l'état et le stade physiologique des animaux
	Moyenne	300 à 600 œufs / gramme	Traitement des animaux nécessaire
	Elevé à très élevé	> 600 œufs par gramme	
Strongles respiratoires	Pour détecter les larves de strongles respiratoires il faut utiliser la méthode de Baermann. Attention à transmettre très rapidement l'échantillon au laboratoire (dans les 24h) Si l'analyse révèle des larves il est recommandé de traiter		
Petite et grande Douve (Dicrocoelium lanceolatum et Fasciola hepatica)	La détection de la douve par coproscopies n'est pas fiable. Si vous souhaitez la détecter de façon spécifique, il est conseillé de le faire par une sérologie (prise de sang) sur vos animaux. Cependant, la présence de paramphistomes dans le résultat d'une copro est indicateur de la présence de douve. Si la présence de la douve est avérée il est conseillé de traiter		
Coccidies (eimeria bovis)	La présence de ce parasite ne nécessite un traitement que chez le jeune (les adultes acquièrent une immunité)		

Pour conclure, lorsque vous réalisez des analyses coprologiques sur votre élevage, cela ne doit pas être l'unique clé de décision quand vous devez décider d'un traitement ; elle doit tout le temps être en lien avec l'aspect visuel et le stade physiologique d'un animal : par exemple, des animaux en fin de gestation et plus particulièrement des primipares méritent une attention toute particulière pour la préparation d'un colostrum et d'une lactation de qualité.

Par contre, elles donnent une indication du niveau de contamination des parcelles, et par conséquent du risque de nouvelle infestation ou de réinfestation des animaux. Vous pouvez contacter votre technicien, pour toute question ou besoin de votre part au sujet des coproscopies. Vous pouvez aussi profiter des 5 copros offertes si vous êtes adhérent au PSE d'OPALIM.

Etienne DE GAYFFIER

HEP

COMMERCE de BESTIAUX EXPORTATION

Ets Henri et Philippe DUBOIS

LES ALLOIS - LA GENEYTOUSE
87400 SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT

Philippe DUBOIS : 06.08.10.75.13
Jérôme MAUSSET : 06.14.18.83.37
Email : dubois.hp@wanadoo.fr

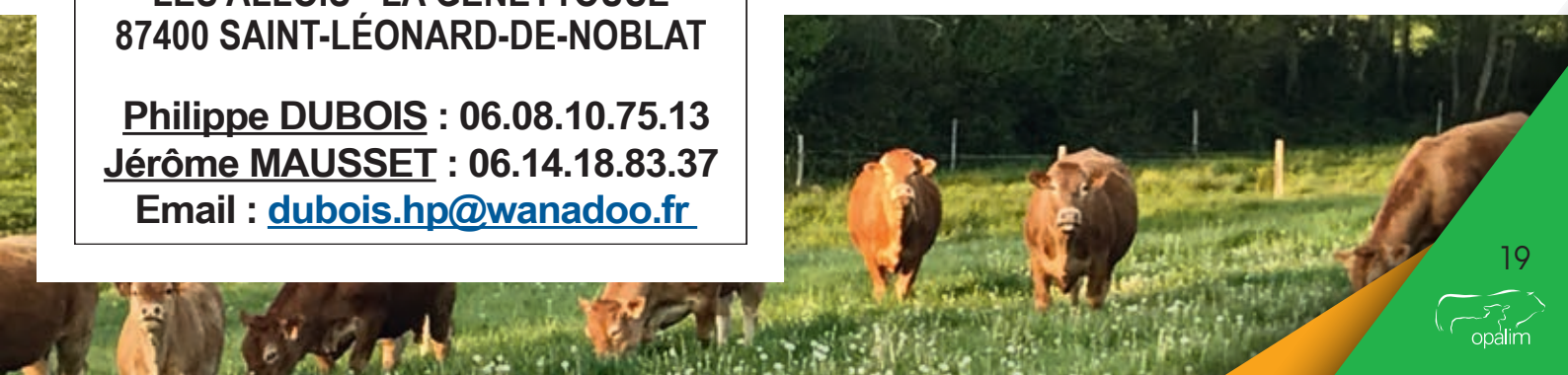

BEAUVALLET / PLAINEMAISON AQUITAINE PRÉSENTE

Les Journées LIMOUSINES

OR ROUGE

DU 21 AU 24 OCTOBRE 2022 | ENTRÉE GRATUITE

- CONCOURS ET VENTES AUX ENCHÈRES
- ANIMATIONS & ÉCHANGES AVEC LES ÉLEVEURS
- CONCOURS DES ÉLÈVES CUISINIERS

LE PROGRAMME

VENDREDI 21 OCTOBRE

14h00 **Ventes aux enchères** du troupeau de M^me^ Cathy Patureau

SAMEDI 22 OCTOBRE

10h00 **Ouverture** officielle

12h00 **Inauguration** officielle avec la Ville de Limoges

15h00 **Concours** des taureaux reproducteurs

DIMANCHE 23 OCTOBRE

10h00 **Concours** des vaches limousines de boucherie

14h00 **Inauguration et concours** des élèves cuisiniers (2^e^ édition)

15h00 **Ventes aux enchères** des taureaux reproducteurs

18h00 **Remise des prix** aux élèves cuisiniers

LUNDI 24 OCTOBRE

10h00 **Tables rondes:** les défis d'une viande qui exige santé et plaisir - Comment Beauvallet y répond.

13h30 **Ventes aux enchères** des vaches et génisses de boucherie

18h00 **Clôture** de la manifestation

4 JOURS DE FESTIVITÉS DÉDIÉS À L'EXCELLENCE LIMOUSINE !

Plus de 150 vaches, génisses et taureaux reproducteurs de race limousine d'exception seront présents sous chapiteaux avec une centaine d'éleveurs du Limousin. Nombreux exposants de produits régionaux, agricoles ou entreprises locales. Dégustations de viandes limousines. Animations pour les enfants...

LIMOGES — CHAMP DE JUILLET DE 10H* À 18H30 *OUVERTURE À 14H LE VENDREDI

OR ROUGE - www.journeeslimousines.fr

Région Nouvelle-Aquitaine — Limoges Métropole Communauté urbaine — LIMOGES ARTS DU FEU ET INNOVATION — OR ROUGE VIANDE LIMOUSINE D'EXCEPTION — BEAUVALLET PLAINEMAISON AQUITAINE